

223C0302
FR0011981968-FS0119

13 février 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WORLDLINE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 février 2023, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 février 2023, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Bpifrance Participations¹, CNP Assurances² et LBP Prévoyance² qu'elle contrôle, le seuil de 10% des droits de vote de la société WORLDLINE et détenir indirectement 20 009 227 actions WORLDLINE représentant 32 486 297 droits de vote, soit 7,10% du capital et 9,99% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (à titre direct)	0	0	0	0
Bpifrance Participations ¹	12 477 820	4,43	24 954 890	7,67
CNP Assurances ²	7 509 587	2,67	7 509 587	2,31
LBP Prévoyance ²	21 820	0,01	21 820	0,01
Total CDC	20 009 227	7,10	32 486 297	9,99

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société WORLDLINE.

¹ Contrôlée par Bpifrance SA (anciennement Bpifrance Financement) laquelle est contrôlée conjointement par la Caisse des dépôts et consignations et par l'EPIC Bpifrance.

² Contrôlée par la Caisse des dépôts et consignations.

³ Sur la base d'un capital composé de 281 770 340 actions représentant 325 152 063 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.